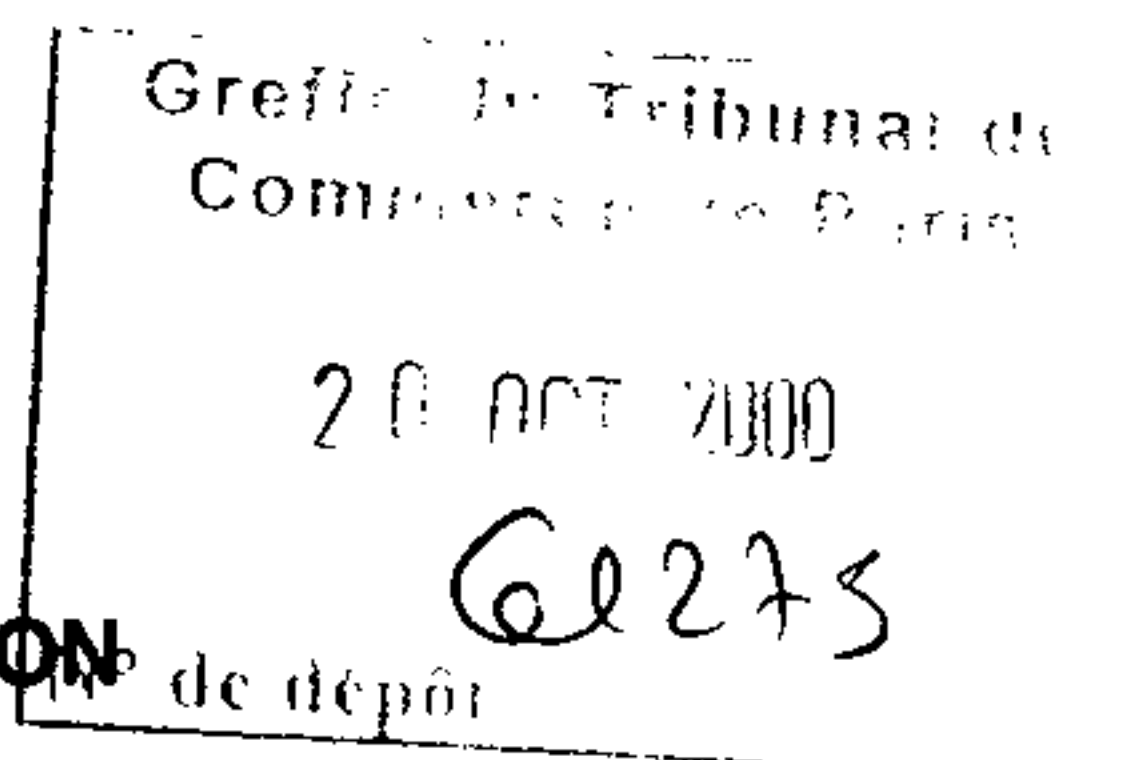


SOFIPAR

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 AVRIL 2000**



*** 7433278 7433278
304 578 941

Le vingt six avril deux mille à seize heures, le Conseil d'Administration de **SOFIPAR** s'est réuni, dans les locaux de la société, 100 boulevard du Montparnasse à PARIS XIVème, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Démission d'administrateurs – Cooptation d'un nouvel administrateur*
2. *Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 1999,*
3. *Nouvelles interventions*
 - AGRIAL
 - GROUPE GASTRONOME
4. *Vie des participations*
 - Groupe C.A.M. 56
 - EURIAL-POITOURAINE/SODIAAL
 - MERISTEM THERAPEUTICS
 - SOCIETE DES CAVES DE ROQUEFORT
 - COMPAGNIE LAITIERE EUROPEENNE
5. *Rapport annuel de contrôle interne au titre du règlement CRBF 97-02*
6. *Questions diverses*

Etaient présents

M. GRAMAT	Président	
MM. de BALEINE	Représentant Permanent de la SACAM	Administrateur
BALLE	Représentant Permanent de la C.F.C.A.	Administrateur
BUE	Administrateur	
CATTON	Administrateur	
CUYPERS	Représentant Permanent de la F.N.S.E.A.	Administrateur
DOIN	Représentant Permanent d'U.I.	Administrateur
BEAUDOUIN	Représentant Permanent d'UNIGRAINS	Administrateur

Etaient absents et excusés

MM. CLAVE	Représentant Permanent de la C.N.C.A.	Administrateur
FOUQUET	Administrateur	

Assistaient également

MM. MARY	
DELACHAUME	Directeur Général SOFIPAR
LAURAIN	SOFIPAR
REY	SOFIPAR

Ayant constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président passe au Point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 Démission d'administrateurs – Cooptation d'un nouvel administrateur –

Le Président indique au Conseil avoir reçu les lettres de démission de Mme DARBON et de M. LE MOING de leurs postes d'administrateurs de SOFIPAR.

Au nom du Conseil, le Président tient à remercier chaleureusement ces deux administrateurs pour leur contribution aux choix d'investissements de SOFIPAR.

Il propose au Conseil, qui l'accepte, de coopter, en remplacement de Mme DARBON, M. Bernard MARY, Directeur Général du Crédit agricole NORD EST présent à cette séance. M. MARY est donc coopté pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2000.

Le Président remercie M. MARY d'avoir bien voulu accepter ce poste et souligne que les avis de M. MARY, basés sur sa connaissance approfondie du secteur agro-alimentaire, enrichiront les débats du Conseil.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 15.

Pour extrait certifié conforme,
Paris, le 4 août 2000

